



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 053

RÉHABILITATION DES ATELIERS INTERCOMMUNAUX : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Avit-de-Tardes, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS (à partir de 18h50 au début du point 4) ; Nadine RAVET ; Gérard SALVIAT (Suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (Suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Jean-Pierre BARBE (Suppléant de Monique DEPEIGE) ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIOURET ; Alain DETOLLE à Valérie BERTIN ; Marina BONIFAS à Benjamin SIMONS (à partir de 18h50 au début du point 4).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF.

Benjamin SIMONS (Jusqu'à 18h50 au début du point 4).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250626-2025_053-DE

Monsieur Claude BIALOUX présente le rapport suivant.

Contexte :

Les ateliers intercommunaux situés avenue d'Auvergne à Aubusson hébergent une partie des équipes de la Direction des Services Techniques et de l'Environnement. Le site accueille actuellement :

- Des garages pour les bennes de collecte des déchets ménagers,
- Des petits ateliers de maintenance courante,
- Les vestiaires des agents,
- L'espace permettant l'aménagement d'un local de repos,
- Un bureau,
- Une aire de manœuvre, de travail et de stockage.

Autour du site, l'enceinte comprend également l'espace permettant le stationnement de véhicules (parking extérieur) et le stockage de divers matériels et équipements.

Bien qu'une réhabilitation complète ait initialement été envisagée, les coûts et incertitudes d'un tel projet n'ont pas permis d'aboutir à une solution réalisable à court terme. Il est donc proposé la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment existant pour assurer une pérennité de l'ouvrage et la mise en sécurité des activités hébergées.

Objet de la demande :

Il s'agit d'attribuer les lots d'un marché de travaux de réhabilitation dont les interventions sont à réaliser dans le cadre d'un bâtiment ancien et qui présente des aspects de vétusté. Elles ont vocation à corriger les principaux dysfonctionnements dans une perspective de maintien en bon état du bâtiment et d'amélioration des conditions de travail des agents.

À la suite de l'élaboration d'un cahier des charges appropriés, une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été conduite avec une remise des offres fixées au mercredi 4 juin 2025.

La consultation a porté sur les cinq lots de travaux suivants :

- Lot 1 : Couverture
- Lot 2 : Electricité
- Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC
- Lot 4 : VMC et extracteur d'air
- Lot 5 : Récupération des eaux pluviales

Eléments d'appréciation :

A l'ouverture des offres, il a été constaté les réponses des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Couverture -> une offre de la société SMAC (Limoges)
- Lot 2 : Electricité -> une offre de la société AEL (Limoges)
- Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC - > une offre de la société VERRERIES DU CENTRE (Montluçon) et une offre de la société THOMAS (Guéret)

- Lot 4 : VMC et extracteur d'air -> pas de dossier remis
- Lot 5 : Récupération des eaux pluviales -> pas de dossier remis

L'analyse des candidatures et des offres porte donc :

- D'une part sur les capacités et la cohérence des seules offres remises pour les lots 1 et 2. L'analyse des dossiers confirme ces deux points.
- D'autre part, sur les deux offres remises pour le lot 3 selon les critères d'analyse prévus par le règlement de la consultation : valeur prix (50 %) & valeur technique (50 %).

Le tableau suivant présente les points analysés et le calcul des notes :

Lot 3 Menuiseries		
Entreprise	VERRERIE	TOMAS
Offre de prix € HT	50 137,00 €	43 770,00 €
Note prix (=50 x (montant de l'offre la plus élevée / montant de l'offre))	43,7	50,0
Analyse technique 50 pts		
Capacités entreprises	Entreprise qualifiée et spécialisée en menuiserie	Entreprise qualifiée et spécialisée en menuiserie
Note / 10 pts	10	10
Prise en compte des considérations spécifiques	Détail financier adapté	Respect des exigences attendues
Note / 10 pts	9	10
Délai d'intervention	Date d'intervention à préciser (5 semaines)	Planning détaillé sur 11 semaines
Note / 10 pts	9	9
Echanges préalables avec le service	Visite du site et échanges téléphoniques	Visite du site, échanges téléphoniques et cadrage technique
Note / 10 pts	9	10
Critères environnementaux	Engagements sur filières de recyclages et réemploi	Adhérent EC3 pour gestion des déchets
Note / 10 pts	9	9
Note technique	46	48
NOTE FINALE	89,7	98,0

A l'étude des deux dossiers, il apparaît que les deux offres sont globalement très solides et similaires dans leur réponse technique.

L'analyse des offres aboutit à la notation suivante :

- **VERRERIES DU CENTRE : 89,7 points**
- **TOMAS : 98,0 points**

Concernant les lots n°4 et n°5, ils sont déclarés infructueux dans le cadre de cette procédure. Une consultation directe sera réalisée pour rechercher un prestataire et les prestations seront, le cas échéant, attribuées sur simples devis dont les montants prévisionnels sont inférieurs à 15 000 € HT.

Eléments financiers :

Les devis proposés pour les lots n°1 et n°2 sont globalement conformes aux chiffrages prévisionnels.

Concernant le lot n°3, la différence porte essentiellement sur l'offre de prix. L'entreprise TOMAS a proposé un devis à hauteur de 43 770,00 € HT quand l'entreprise VERRERIES DU CENTRE propose un devis à hauteur de 50 137,00 € HT.

Ces dépenses sont provisionnées au budget prévisionnel 2025 en section d'investissement et elles ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'aide DETR qui devrait apporter une subvention à hauteur de 50 % des dépenses.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 40

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** les lots suivants du marché de réhabilitation des ateliers intercommunaux aux entreprises ci-dessous :
 - Lot 1 : Couverture, attribué à la société SMAC pour un montant de 33 422,18 € HT
 - Lot 2 : Electricité, attribué à la société AEL pour un montant de 19 998,48 € HT
 - Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC, attribué à la société TOMAS pour un montant de 43 770,00 € HT
- **DE DECLARER** infructueux les lots n°4 et n°5 en l'absence de remise d'offres pour ces deux lots,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les actes d'engagement correspondants ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN
Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250626-2025_053-DE